



01.02.2010 - 10:01 Uhr

Conseils Cipi: dangers d'incendie lors du carnaval / Pour un carnaval sans accidents

Berne (ots) -

Dans la cohue du carnaval, les costumes et les décos peuvent très vite prendre feu au contact d'une flamme ou d'une cigarette allumée. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi lance un appel à la prudence tout particulièrement pendant la période de carnaval.

Les briquets, les cigarettes, les torches et les lampions sont régulièrement à l'origine d'incendies au carnaval. « Les matières facilement combustibles des décos et des costumes de carnaval s'enflamme très facilement », explique Kurt Steck, expert en protection incendie du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi.

Mesures à prendre par les fêtards:

- Utilisez des matières difficilement combustibles pour les costumes de carnaval et les décos.
- Renoncez à la tulle et au nylon. Ces textiles fondent au contact avec le feu et peuvent provoquer des blessures graves.
- Traitez les étoffes avec un produit ignifuge (disponible dans le commerce spécialisé).

Mesures à prendre par les organisateurs de bals masqués:

- Veillez à ce que les voies d'évacuation (escaliers, couloirs et sorties) soient dégagées.
- Le feu nu des torches et des lanternes les rend inaptes comme décoration de carnaval.-Traitez les décos avec un produit ignifuge.

Si, malgré toutes les précautions, un incendie devait éclater, suivez l'ordre de priorité : alarmer (sapeurs-pompiers 118) - sauver - éteindre.

Attention au feu! Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies.
www.bfb-cipi.ch

Contact:

Service de presse du
Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi
Tél.: +41/41/727'76'77
E-Mail: media@bfb-cipi.ch